



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équipements

Question écrite n° 18447

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de Mme la ministre de la défense au sujet des nouveaux uniformes qui vont prochainement équiper les gendarmes. Il était incontestablement nécessaire de moderniser ces uniformes afin qu'ils soient plus adaptés aux missions assignées à l'heure actuelle aux gendarmes. Il désire savoir quand il sera réellement procédé à ce renouvellement.

Texte de la réponse

Les unités de la gendarmerie seront dotées de la nouvelle tenue de service des gendarmes dans le cadre d'un plan d'équipement d'une durée de trois ans. 20 000 premières tenues seront livrées au cours du second semestre 2003, 40 000 autres seront fournies en 2004, et autant en 2005. Afin que la dotation des formations soit homogène, la mise en place de ces tenues s'effectuera par légions de gendarmerie. L'ordre selon lequel les légions recevront cet équipement n'est pas encore arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18447

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3765

Réponse publiée le : 7 juillet 2003, page 5382